

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02 /09/2024 N°1975

ELECTRIFICATION DES VEHICULES LOURDS : l'Etat soutient l'acquisition ou la location de 248 poids lourds électriques par des PME du transport routier, et ouvre un nouvel appel à projets à toutes les entreprises.

Le transport routier est confronté à deux défis majeurs. D'une part, 23% des émissions de gaz à effet de serre du secteur proviennent des véhicules lourds. D'autre part, le renouvellement des flottes de véhicules et la transition vers les véhicules lourds électriques nécessitent des investissements importants de la part des transporteurs, des collectivités territoriales et des constructeurs.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO₂, l'Etat a lancé en 2024 un programme de certificats d'économie d'énergie « E-TRANS ». Porté par l'ADEME, il vise l'accompagnement financier des acteurs professionnels du transport routier et certaines collectivités territoriales pour électrifier leur flotte de véhicules lourds.

Ce programme est doté, pour l'année 2024, d'une enveloppe de 130 millions d'euros, doublant ainsi le montant de l'enveloppe de l'appel à projets 2023, et s'articule autour de deux dispositifs d'aides :

- Un guichet d'aide à l'acquisition ou la location de poids lourds électriques réservé aux petites et moyennes entreprises (PME). Ouvert entre le 12 juin et le 19 août 2024, ce dispositif a permis de soutenir l'acquisition ou la location de 248 poids lourds, pour un montant total d'aide de 19 M€, ce qui représente 16 500 tCO2/an évitées à l'échappement. Les projets déposés sont relatifs à des acquisitions ou locations de véhicules neufs, dont 85 véhicules porteurs et 163 tracteurs routiers, pour intervenir dans de nombreux secteurs du transport routier : fret, distribution, agroalimentaire, industrie, granulats, etc.
- Un appel à projets, ouvert à toutes les entreprises et aux collectivités territoriales, pour l'acquisition, le rétrofit ou la location de poids lourds, autobus, autocars et navettes urbaines, électriques. Publié le 5 juillet, ce dispositif est désormais opérationnel et la plateforme de dépôt des dossiers ouverte depuis le 26 août 2024. Il est possible de soumettre les projets jusqu'au 7 octobre 2024 (17h), sur le site : https://agirpourlatransition.ademe.fr/.

Le budget consacré aux projets d'acquisition, de rétrofit, ou de location est réparti en quatre lots distincts :

- 57,1 M€ pour les poids lourds de type porteur 100 % électriques à batterie (catégories N2 et N3) ;
- 38,1 M€ pour les poids lourds de type tracteur 100 % électriques à batterie (catégories N3) ;
- 10 M€ pour les autobus 100 % électriques à batterie (catégories M2 et M3) et navettes urbaines 100 % électriques, pour les autorités organisatrices de la mobilité de moins de 400 000 habitants;
- 5 M€ pour les autocars 100 % électriques à batterie (catégories M2 et M3).

Les renseignements relatifs à cet appel à projets, dont le cahier des charges, sont disponibles <u>en ligne</u> <u>sur le site Agir</u> et peuvent également être obtenus auprès de l'ADEME à l'adresse suivante : E-Trans-AAP@ademe.fr.

Un webinaire de présentation du dispositif à la filière, organisé par l'ADEME, se tiendra le 4 septembre 2024 de 14h à 16h.

Contacts presse:

Service presse du ministère délégué chargé des Transports :

01 40 81 10 71 presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy :

01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises :

01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr